



AGRICULTURE

Valoriser les atouts de la filière ovine

En Champagne-Ardenne, la filière ovine a de l'avenir. Encore faut-il lui donner les moyens de se structurer et de se dynamiser. C'est l'objectif du contrat de filière signé en juin dernier entre la profession agricole, l'État et la Région.

En Champagne-Ardenne, on compte environ 750 élevages ovins représentant quelque 100 000 brebis. Toutefois, comme le souligne Jean-Roch Lemoine, président de la section ovine de la Commission régionale élevage, *"depuis quelques années, le secteur a souffert d'une augmentation de plus de 30 % du coût de l'alimentation du bétail et de la fièvre catarrhale ovine"*. Les efforts réalisés grâce à un premier plan de relance mis en œuvre en 2002 – ayant permis, en 4 ans, d'accroître de 10 % le nombre de têtes en région – ont été mis à mal, et le cheptel global est retombé à son niveau antérieur...

Pour Mathieu Plançon, président de la Fédération départementale ovine Marne, *"il s'agit de relancer l'élevage ovin en incitant les jeunes en formation dans les lycées agricoles à se tourner vers ce métier, en changeant l'image de marque d'un élevage supposé "difficile" et en s'adaptant aux nouveaux modes de consommation de la clientèle"*.

Depuis 2007 et à la demande de la Région, les responsables professionnels de la filière ovine ont "planché" sur les axes prioritaires du développement champardennais en ce domaine.

PROFESSIONNALISER

Cette réflexion a abouti au contrat de filière ovine dont l'objectif, à moyen terme (2011), est de structurer et de professionnaliser la filière. Frédéric Noizet, secrétaire général de la Fédération nationale ovine, précise : *"Avec des élevages disparates en nombre de têtes (de 10 à 1 000 bêtes), l'un des axes de travail est d'atteindre des tailles de cheptel permettant d'investir. À quoi s'ajoute un prochain "papy boom", 50 % des éleveurs ont plus de 50 ans, qu'il faut anticiper pour donner*

aux plus jeunes la possibilité de s'installer." Ainsi, le contrat est-il structuré autour de trois axes stratégiques embrassant l'ensemble des composantes de la filière : **le métier d'éleveur** (formation, financement, maîtrise technique, génétique, etc.) ; **les viandes ovines** (déterminer les besoins, planifier la production, donner de la valeur ajoutée, etc.) ; **le développement équilibré et durable** de l'élevage ovin sur l'ensemble du territoire de la Champagne-Ardenne.

Gageons que le Congrès national des éleveurs de moutons, qui se tiendra en Champagne-Ardenne en 2012, constatera le succès du contrat de filière ovine.

Jacques Rivière

CONTACTS

➤ **Région Champagne-Ardenne**
Direction du développement
agricole et forestier
Tél. 03 26 70 89 03
agriculture@cr-champagne-ardenne.fr

➤ **Chambre régionale d'agriculture**
Benoît Denisart
03 26 65 18 52